

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-038

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Vu la demande de l'entreprise CELCIUS 4 route de Blendecque 62967 LONGUENESSE et afin de garantir la sécurité des travaux de vérification pompe à chaleur à l'arrière du bâtiment sis 460, route de Bergues, côté parking du cimetière, à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit le long du bâtiment ALMA, côté parking du cimetière, et ce, le vendredi lundi 13 avril 2026 de 7h à 18h.

L'entreprise CELCIUS pourra stationner une nacelle sur ces emplacements et elle veillera à la sécurité des usagers du parking.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par la société CELCIUS.

Cette restriction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation par la société CELCIUS et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à la société CELCIUS, société ALMA, aux pompes funèbres locale et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 18 février 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 18/02/2026
Le Maire,
David CALCOEN

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Dick Deken



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Dick Deken

